

Contribution n°82 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 11 octobre 2026 à 13h39

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En ma qualité de responsable d'une activité équine située à proximité, je souhaite faire part de ma forte opposition au projet d'implantation de cinq éoliennes à proximité de notre établissement et de nombreux centres équestres, haras, élevages, structures d'entraînement et hippodromes situés aux alentours. Notre centre accueille quotidiennement chevaux et poneys ainsi que de nombreux cavaliers. Nous savons par expérience que les chevaux sont des animaux particulièrement sensibles aux modifications de leur environnement, aux mouvements inhabituels, aux nuisances sonores et aux phénomènes visuels répétitifs.

La présence d'éoliennes pourrait notamment provoquer ou accentuer :

- du stress, de la nervosité et des réactions de fuite chez les chevaux ;
- des difficultés lors des soins, de la manipulation, du travail monté ou des promenades;
- des risques d'accidents pour les cavaliers, les salariés et les riverains ;
- des perturbations particulières pour les poulinières, les poulains et les jeunes chevaux ;
- une dégradation des conditions d'exploitation et de l'attractivité de notre établissement.

Ces risques sont particulièrement préoccupants dans un territoire à forte activité équine comme l'arrondissement d'Argentan, où la sécurité, le calme et la stabilité de l'environnement sont indispensables au bien-être des animaux et à l'exercice de nos activités professionnelles.

Nous regrettons que l'étude d'impact ne comporte aucune analyse précise des conséquences du projet sur les chevaux, les établissements équins et les itinéraires de circulation et d'entraînement. Une étude spécifique, indépendante et approfondie aurait été nécessaire afin d'évaluer les effets cumulés du bruit, des mouvements des pales, des ombres portées et du balisage lumineux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir prendre en compte la présente observation et d'émettre un avis défavorable au projet.

Salutations distinguées.
